

Déclaration de politique environnementale



Accompagnant les personnes âgées depuis plusieurs années, le FOYER du ROMARIN a la volonté :

- d'améliorer de façon continue les conditions d'un environnement propre pour la satisfaction de ses résidents, de son personnel et des populations voisines,
- de promouvoir le respect des ressources naturelles.

Sur l'ensemble du site du Foyer du Romarin, des mesures sont prises afin de :

- prévenir la pollution, de diminuer quantitativement la production de déchets et les rejets aqueux, de valoriser au mieux nos déchets,
- faire de la protection de l'environnement une démarche continue et naturelle dans notre activité,
- promouvoir la protection de l'environnement au sein de l'établissement grâce à la formation, la communication et des conditions de travail conformes à nos objectifs environnementaux,
- communiquer notre politique à toute personne travaillant pour ou avec notre établissement
- être en permanence conforme aux exigences légales applicables et aux autres exigences applicables relatives aux aspects environnementaux,
- développer des procédés de fabrication respectueux de l'environnement en accordant une attention particulière à l'anticipation des réglementations environnementales à venir,
- encourager nos fournisseurs et sous-traitants à mettre en place une démarche environnementale,
- assurer une politique de communication externe sur notre engagement environnemental.

Je m'engage à soutenir les actions entreprises par le service Qualité, Ethique et Environnement pour améliorer la relation du Foyer du Romarin à son environnement.

Fait à Clapiers, le 14 avril 2008

Michel AIMONETTI
Directeur